

Mémoire présenté à

**La commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

Présenté par

André Auclair

À Trois-Rivières

Le 13 février 2007

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Monsieur Jean Pronovost, président
Monsieur Mario Dumais, commissaire
Madame Pascale Tremblay, commissaire
Madame Suzanne Dion, secrétaire générale

Monsieur le président, madame et messieurs les commissaires, madame la secrétaire générale. Je profite de l'occasion qui nous est offerte par cette importante *commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*.

C'est à titre personnel que je viens vous présenter une requête, concernant la proposition d'une solution viable pour assurer la survie d'animaux menacés d'extinction. De plus ces animaux font parti de deux des trois *racres patrimoniales du Québec* qui ont reçues ce Label lors de l'adoption du projet de Loi # 199 par le gouvernement du Québec le 10 décembre 1999. Les races qui forment le patrimoine animalier agricole du Québec sont le cheval Canadien, la vache Canadienne et la volaille Chantecler. Ces trois races de notre héritage sont reconnues par Rare Breed Canada comme étant vulnérable mais à différent degré. J'éleve de ces races depuis plus d'une trentaine années. J'ai demandé l'année dernière à titre de D.G. de la FPRPQ lors de consultations au ministère du Développement Durable de faire déclarer ces races patrimoniales parmi les espèces menacées, la chose n'a pas été reçu, car le terme serait réservé qu'à des variétés des espèces sauvages, comme si ce n'était pas possible que parmi les espèces domestique des races d'animaux soient menacées, bien que j'avais pour m'appuyer une étude sérieuse et scientifique commandé par la *Fondation Canadienne des Ressources Génétiques des Animaux de Ferme* auprès de *Rares Breeds Canada*. La conclusion de RBC déclare que parmi les quatre races domestiques les plus vulnérables et menacées d'extinction au Canada, vient en premier lieux la race bovine Canadienne, en deuxième le poulet Chantecler, en troisième le dindon *Bronzé* et en quatrième le porc *Tamworth*. La Fondation en a fait la manchette dans son journal en titre, « Des races patrimoniales menacées d'extinction », ce journal a fait le tour de la communauté scientifique mondial.

Ce qui vient expliquer en partie, la situation actuelle de ces races rustiques, c'est d'abord les supers performances de la race laitière Holstein et des variétés d'hybrides commerciaux de poulets et de pondeuses, tels les Ross, Dekalb, Hyline, Hubbard, Warren, actuels tous supportés par des multinationales du biotechnologique comme Merck, Poulenc etc. À l'époque du déclin des races traditionnelles, « performance oblige », l'on tenait pas compte de leurs particularités comme aujourd'hui ; les valeurs ajoutés, avec les composantes élevée du lait, les qualités fromagères, la faible teneur en cholestérol de leurs chairs et les oméga dans les œufs, la saveur particulière, le coté nature et santé, etc.

D'autre part, pour essayer de tenir dans cette compétition, l'idée de croisement améliorateur fut pratiqués au sein de plusieurs races rustiques mais d'une manière plutôt anarchique sans plan scientifique d'absorption dans la race voulant tirer profit de la vigueur hybride comme les variétés commerciales en sorte que cette pratique est responsable aujourd'hui de la démolition et de la raréfaction d'une grande partie de ces races traditionnelles et de leurs génomes authentiques précieux. Une chose est sûre que c'est avec les races pures aux caractères bien fixés qu'on produit les hybrides performants mais ceux-ci n'ont pas de potentiels génétiques de longue durée pour reproduire aux générations suivantes.

Maintenant le risque d'extinction est d'autant plus grand que ces races à petits effectifs ne sont pas seulement menacées par leurs faibles peuplements mais par la pureté de leur cheptel. L'utilité qu'il incombe à ces races comme produits de terroir et d'appellation est de

toute évidence et ceci nous incite à tout faire pour qu'elles reprennent du service. Le produit d'un *Label Patrimonial*, repose sur leur spécificité unique qu'on retrouve d'une manière dominante sur les sujets de races pures qui se font plus rares aujourd'hui par la pollution des génomes dû au croisement, encouragé par le manque de vision des organismes sensés conserver et promouvoir l'élevage de ces races.

Vient s'ajouter à la problématique de l'élevage de races rares, le contingentement et les coûts inaccessibles d'acquisition de droits de produire pour le marcher. Dans notre agroalimentaire québécois, les industries les plus fortes de notre agriculture, soit le lait, la volaille et les œufs, détiennent du quota dont la valeur d'achat est impossible à rentabiliser pour la jeune relève surtout celle intéressée aux produits du terroir avec des races rustiques comme les races patrimoniales.

La popularité des produits de terroir et d'appellation et la demande accrue en produit nature et de santé moins manipulée génétiquement et mieux adapté aux conditions climatiques pour produire des animaux de plein air, impliquent un retour des races rustiques.

Fort heureusement le mouvement de sauvegarde lancé par la Fédération de Producteurs des Races Patrimoniales du Québec prend de l'ampleur. Un nombre croissant de gens, d'organismes, comme les associations et sociétés d'éleveurs du cheval et du bovin Canadien de même que celle de la poule Chantecler sont tous solidaires de la FPRPQ. Le mouvement a reçu un appui tangible par le Slow Food Québec initié par madame Françoise Kayler ex-journaliste de la Presse, qui a lancé depuis six mois déjà une campagne de parrainage de génisse, de taure et de vache Canadienne.

La chanteuse québécoise Fabienne Thibault, médaillée Officière du Mérite Agricole Français, viens nous prêter main forte, elle qui a aidé plusieurs races rustiques du patrimoine de France avec son époux Jean-Pierre Debarbat en montant des pièces musicales sur les thèmes des races animales françaises dont la vache Vosgienne et le porc Gascon Noir de Bigorre qui sont menacés d'extinction.

Des organismes comme Solidarité Rurale du Québec, Mouvement Vert Mauricie, Union Paysanne, La Fondation Canadienne des Ressources Génétiques des Animaux de Ferme, et Rare Breed Canada, les nombreux média et plusieurs autres viennent nous aider dans notre quête d'héritage. Nous avons déjà reçu l'attention des ministères de l'Agriculture des Pêcherie et de l'Alimentation, celui Du Développement Durable et aussi de la Culture et des Communication du Québec. De plus des lettres d'intentions sympathiques des fédérations syndicales, laitière et avicoles de l'UPA envers la sauvegarde de nos races patrimoniales.

Cette présentation, a pour objet une demande à la commission, de bien vouloir se pencher sur la possibilité de faire la concordance pour harmoniser deux Lois québécoises ; la Loi des Races Patrimoniales du Québec et la Loi des Marchés Agricole du Québec. Pour qu'on puisse enfin rencontrer les objectifs de la Loi sur les races patrimoniales, adopter un amendement ou un décret, permettant des mesures d'exceptions pour sauver les races patrimoniales québécois « la vache Canadienne et la poule Chantecler » par l'acquisition d'un contingent de productions patrimonial permanent.

Le but visé est de redonner droit aux races patrimoniales de reprendre du service au sein de leur patrie, soit une permission de monter une banque de quotas réservé uniquement aux races patrimoniales authentique dans chacune de leurs diverses production concernées, pouvant alors atteindre d'ici 10 ans, 1 % des quotas de l'industrie, commençant des maintenant au rythme de 1/10 % par année, durant les 10 années successives, le temps de permettre le redressement des cheptels, capable de suffire à la production visée, jusqu'à un seuil de sécurité génétique convenable.

Cette facilité d'accès à la relève contribuerait à sauvegarder les races de notre patrimoine agricole et à faire mieux connaître cet part jadis importante de nos biens culturels, histoire de donner un mandat à notre jeunesse soit la responsabilité qui leur incombe en

retour, celle de continuer la pérennité de l'« agri-culturel québécois », (pour reprendre ici le label français de madame Fabienne Thibault), tout en permettant un démarrage plus facile dans la profession agricole pour les moins bien nantis de la ruralité. Cette projection de 10 ans, permettrait l'établissement de plus de 600 nouvelles fermes patrimoniales permanentes, soient 200 fermes de 20 kl/jr dans le lait patrimoniale de Canadienne authentique, 330 fermes de 5 000 poulets Chantecler, 30 fermes de 1000 pondeuses Chantecler dans la ponte et 30 fermes de 1000 pondeuses reproducteurs Chantecler d'élevage. Une dédicace à la relève québécoise et à la création de nouveaux produits du *label patrimoniales* tout en approchant d'ici là le seuil de sécurité génétique d'une race hors de danger selon RRI, qui est de 5 000. (1% du cheptel serait 4 500 vaches environ). Plus de 1260 emplois permanent direct en région.

Ces quotas appartiendraient toujours aux races patrimoniales, seraient loués sous forme de permis quotas aux producteurs. Le quota serait supervisé par la FPRPQ et distribué jusqu'à un nombre limite de lots à produire par ferme devant assurer une rentabilité équivalente au salaire québécois moyenne, et ainsi de suite pour organiser chaque ferme d'élevages de bovins Canadiens ou de volailles Chantecler. Le cheval Canadien qui fait partie des trois races patrimoniales du Québec, fait aussi l'objet du même souci de sauvegarde, mais n'étant pas assujéti pour devoir se reproduire à la loi des quotas de production, sa sauvegarde n'est pas entravée par cette loi. En clair on ne peut au Québec posséder plus de 99 poules ou poulets sans quota sous peine d'amende ou d'illégalité, de même on ne peut vendre aucun produit laitier sans quota, mais comment sauvera-t-on ainsi nos races patrimoniales de la disparition du paysage Québécois ?

Une telle chose est possible sans vraiment altérer la gestion de l'offre et serait facilement harmonisable entre l'industrie et un cahier de charge précis pour les produits d'appellation du *label patrimonial*.

Ainsi comme Bien Culturel d'héritage des québécoises et québécois, les races patrimoniales devraient recevoir une attention particulière et s'inspirer de la Loi du 1% de la Culture et des Arts.

Étant membre de la FPRPQ *Fédération de Producteurs des Races Patrimoniales du Québec*, je sais qu'on fera le dépôt du « Plan de sauvegarde » et déposera bientôt aussi un mémoire. J'espère qu'ils seront bien accueillis et pris en considération.

Ce que je viens partager avec vous chers commissaires, c'est les énormes difficultés que j'ai rencontré en tant qu'éleveurs de ces animaux depuis tant d'années et regrette que plusieurs comme moi en ont tout simplement abandonné l'élevage.

Je tiens à rappeler qu'au départ du système de quota, plusieurs milliers de ces animaux de race du patrimoine étaient dans des élevages possédant depuis toujours le droit de produire. Un jour des quotas furent attribués gratuitement à ces éleveurs afin de mieux gérer l'offre et la demande des produits. Au fil du temps des quotas furent vendus, achetés grossirent et devinrent de moins en moins nombreux, de plus en plus concentrés, prirent de la valeur, et très recherché par des agriculteurs en croissance d'entreprise orientant leur développement selon la tendance garantissant le plus de progrès et de prospérité, pour se qualifier aux aides et subventions, où tout conseil visait en premier lieux la modernité des élevages de sorte qu'un quota vendu par un troupeau de race du patrimoine, tant bovin que volaille, était récupéré au profit de race plus performante.

Aujourd'hui avec la race laitière Holstein et les volailles super-hybrides performants on arrive à peine et difficilement à générer des revenus capables de rentabiliser les coûts énormes des achats de quotas actuels. Ainsi impossible de rétablir une certaine relève avec les règles actuelles et les prix des quotas impossibles à financer à quiconque est sans capitaux de quotas déjà acquis, impossible surtout avec les races rustiques. Un exemple ; moi je ne peu plus vendre de lait d'exportation comme je pouvait le faire chez nos amis américain il y a de

cela quelques années, je ne peu pas vendre de lait et autres produits laitiers autrement je n'ai pas de quota et je n'ai pas droit au programme d'assurance stabilisation comme les races de bovins de boucherie, je devrais alors vendre à débarra mes bêtes qui sont parmi les dernières de leur races, alors je me sens moi comme quelques autres, la responsabilité de porter sur mes épaules ce fardeau de l'héritage québécois, sans aide aucune par respect de mes ancêtres et par soucie de la biodiversité, sans droit de produire sous peine d'amende.

Les animaux que garde encore quelques fervents défenseurs comme moi, comptent parmi les derniers du genre *Canadensis*. Le vide juridique actuel, si vous vouliez le combler, chers commissaires, accorderait un droit bien légitime à ces éleveurs, pour qu'ils puissent en toute légalité rentabiliser leur élevage et y gagner leur vie. La dignité de n'être pas compté parmi les marginaux voir même hors la loi, du fait de vouloir avec labeur et difficulté se soucier de pérennité, car après tout on pourrait bien faire autre chose mais qui le fera ?

Ces races patrimoniales ne sont pas dépourvues d'excellentes qualités qui mériteraient que l'on reconnaisse.

Merci, d'avoir suscité de l'espoir et la fierté pour notre agriculture.

André Auclair

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Auclair', written in a cursive style.